

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 2/943 du 2/10/1980
portant versement et nomination de
Monsieur WOLANU Antoine, Professeur
Certifié de 2^e Echelon.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/ISAS/

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 79

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie AI

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u le décret n° 81/144 du 23.12.81 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 26.1.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 81/558/MEN/DPA/SP du 30.15.81 portant promotion des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1979

(/u la lettre n° 136/REN/DPA/SP/FP du 22.5.80 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé

(/u le décret n° 75/145 du 24.4.75 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo

(/u la demande de l'intéressé en date du 24.3.1980

(/u l'arrêté n° 8922/131/144/154 du 14.6.78 portant admission au concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Enseignement (INSE) de l'Université de Kinshasa pour la formation des Inspecteurs de l'Enseignement primaire session de Mars 1978.

21

ARTICLE 1 / En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/155/PP et 73/145 du 22.5.54 et 24.4.73 susvisés, Monsieur MILANGE Antoine, Professeur Certifié de 2° échelon, indice 920 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Primaire, délivré par l'Université Nationale, est versé à concordance de catégorie et d'indice dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 2° échelon, indice 920 ACC = 8 mois 6 jours.

ARTICLE 2 / Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 24/02/1980, date de la démission de l'intéressé, et de la date à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement
Le Ministre de l'Education Nationale

Brazzaville, le 20/10/1982



Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la



- Bernard COMEC KEMSIOMA -



Itini Ossifourba LEMOUNDEOU

AMPLIATIONS /

- JONPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DB..... 3
- DCF..... 1
- MEN..... 2
- DPA..... 2
- INTERESSE..... 3
- DOSSIER.....
- SGCM/.....

